#### POURQUOI CE BILAN DE SANTÉ ?

#### Des résultats

- → 90 % des amblyopies (vision très réduite) dépistées à 2 ans guérissent ; après 8 ans, seulement 5 % peuvent être améliorées
- → Toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et sur le comportement de l'enfant : un traitement est toujours possible
- → Dès 4 ans, une rééducation orthophonique peut permettre d'éviter des difficultés scolaires
- → La vaccination permet de protéger l'enfant de nombreuses maladies infectieuses contagieuses et de protéger ses proches (frères et sœurs, grands-parents, etc.) ainsi que les autres enfants de la collectivité.

Ce bilan de santé est vraiment essentiel pour le bien-être et la santé de votre enfant et pour favoriser sa réussite scolaire.

#### ET APRÈS LE BILAN DE SANTÉ ?

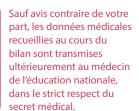
Rien ne sert de dépister si l'on ne s'assure pas des suites données à ces dépistages.

Soyez attentifs aux orientations qui vous seront préconisées par les équipes de PMI à l'issue de ce bilan de santé.

En cas d'orientation vers un spécialiste ou vers votre médecin traitant, veillez à faire parvenir au service de PMI les résultats par lettre réponse, complétée par le médecin consulté.

Des questions ?

#### CONTACTS



















# LE BILAN DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE

Pour les enfants de petites et moyennes sections



### LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE ET L'ÉCOLE MATERNELLE = 1 RENCONTRE AU SERVICE DE L'ENFANCE

Les professionnels des équipes de la Protection Maternelle Infantile (PMI) des 6 conseils départementaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se mobilisent pour proposer à votre enfant un bilan de santé<sup>[1]</sup> organisé dans toutes les écoles maternelles de la région.

Ce bilan de santé s'adresse à tous les écoliers de petites et moyennes sections.

## PMI + ÉCOLE MATERNELLE = 1 OBJECTIF

Favoriser l'épanouissement de votre enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant, si besoin des aides adaptées.

#### **EXEMPLES D'AIDES ADAPTÉES**

Orientation vers une consultation de médecin traitant, de spécialistes (ophtalmologue, ORL...), aide à l'inclusion d'enfants porteurs de handicap<sup>[2]</sup>, des enfants présentant des pathologies chroniques ...

# CE BILAN DE SANTÉ = 1 VISITE À L'ÉCOLE MATERNELLE

# Par qui ?

L'équipe de PMI peut être composée d'un médecin, et/ou d'une puéricultrice, et/ou d'une infirmière, et/ou d'une auxiliaire de puériculture. D'autres professionnels de santé peuvent aussi intervenir.

# Où et quand?

Dans l'école de l'enfant pendant les heures de classe, le plus souvent ; parfois dans les centres de consultation de PMI de proximité.

ъ 🐼 🖺

# Que comprend ce bilan de santé ?

Les équipes de PMI effectuent les tests de dépistage suivants :

- → test de la vue de loin et en relief
- → test de l'audition
- → test du développement du langage et du développement psychomoteur grâce à des jeux adaptés à l'âge de votre enfant



Et elles vérifient :

- → le poids, la taille et l'indice de masse corporelle
- → les vaccinations
- → L'état buccodentaire

Ce bilan comprend éventuellement un temps d'échange avec les parents

Ce bilan de santé ne se substitue pas au suivi de votre enfant par votre médecin traitant : il lui est complémentaire. Votre médecin sera donc informé des résultats du bilan, notés sur le carnet de santé de votre enfant.

Pensez à transmettre le carnet de santé de votre enfant quand il vous sera demandé

- 1. en application de la loi du 5 mars 2007 et des articles L 2112-2, R 2112-3 et L 2112-5 du code de la Santé Publique
- 2. conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances